

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, mardi le 5 septembre 2017 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Hélène Laroche
MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence de Daniel Lafond, maire

Absence(s) : Sylvain Baron

Nombre de citoyens : 6

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) Réflexion du jour**
- 2) Ordre du jour – Adoption**
- 3) Conseil**
 - a) Rapport du maire
 - b) Élections 2017
 - b.1) Calendrier
 - b.2) Déclarations de candidatures
- 4) Période de questions**
- 5) Procès-verbaux – Adoption**
 - a) Procès-verbaux des 7 et 28 août 2017 – Adoption
- 6) Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Août 2017
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
 - d) Appropriations de surplus – Autorisation
- 7) Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Travaux publics – Ouverture de postes
 - a.2) Journalier préposé au déneigement – Rémunération
 - b) Formation (s) – Autorisation
 - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Colloque de zone
 - b.2) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Préparation et rédaction des appels d'offres

- b.3) Fédération québécoise des municipalités (FQM) –
Congrès/Rendez-vous SAM
 - c) Projet de Train à Grande Fréquence (TGF) – Appui
 - d) Municipalité de Ristigouche – Appui
 - e) Ralliement contre la pollution radioactive
 - f) MRC – Forêt Drummond
 - g) Agrile du frêne
 - h) Programme Défi Santé – Cadre de référence; adoption
 - i) Garderie Pomme Aventure – Aide financière
 - j) Fibre optique – Confirmation
- 8) Règlements municipaux**
- a) Règl. # 230-181.1 – Zone Rb11; remises jumelées
 - a.1) Adoption
 - b) Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés; avis de motion
 - b.1) Règl. # 452 – Colportage
 - b.2) Règl. # 453 – Nuisances
 - b.3) Règl. # 454 – Parcs, sentiers et autres lieux publics
 - b.4) Règl. # 455 – Sécurité, paix et ordre public
 - b.5) Règl. # 456 – Stationnement
 - b.6) Règl. # 457 – Systèmes d’alarme
 - b.7) Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l’eau potable
 - c) Règl. # 366-2 – Article 9.4/modification; avis de motion
- 9) Urbanisme – Dossiers**
- a) Comité consultatif d’urbanisme – Dépôt (retiré)
 - b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)
 - c) Règlements d’urbanisme – Révision/plans; mandat
 - d) Permis de construction – Août 2017 et comparatifs 2016-2017
- 10) Urbanisme – PIIA**
- 11) Travaux publics**
- a) Comité des travaux publics (22/08/2017) – Dépôt
 - b) R. Gagné (M. Vallières) – Lot 4 335 402(p); acquisition
 - c) Club Quad Centre-du-Québec – Autorisation
 - d) Postes Canada – Relocalisation de kiosques postaux
 - e) Abattoir – Étude de mises aux normes et de défauts; mandat
- 12) Aqueduc/égout**
- a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau
 - a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)
 - b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
 - b.1) CN – Demande de permis (retiré)
 - b.2) CN – Consultant/surveillance géotechnique (retiré)
 - b.3) Travaux – Mandat
 - c) Aqueduc - Raccordement Drummondville (AQU) et Plan directeur des égouts (PDE) – Début des travaux
- 13) Service incendie & sécurité publique**
- a) Rapport des sorties – Août 2017
 - b) Sauvetage d’urgence en milieu isolé (SUMI)

14) Office municipal d'habitation (OMH)

- a) Procès-verbal – Dépôt

15) Loisirs et Commandites

- a) Société de l'aréna
a.1) Procès-verbal – Dépôt
a.2) Partenariat – Acte de cession et Convention de gestion – Suivi
a.3) Entrée électrique – Réfection
b) Bibliothèque
b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
c) Entente loisirs et culture 2016-2019
d) C. Daunais – Bourse aux athlètes
e) Conférence annuel du loisir municipal (CALM) – Autorisation

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-10/17

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

3755.09.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. CONSEIL

a) Rapport du maire

- Rencontre forêt Drummond

b) Élections 2017

b.1) Calendrier

Copie du calendrier électoral est remise aux membres du conseil.

b.2) Déclarations de candidatures

Les documents concernant les déclarations de candidatures seront disponibles à compter du 7 septembre au bureau municipal. Les mises en candidatures pourront être déposées au bureau municipal du 22 septembre au 6 octobre 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Dostie

- Item 7g) Agrile du frêne; information

M. Dostie

- Item 12c) Travaux rang 3 Simpson; information

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 7 et 28 août 2017 – Adoption

3756.09.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 7 et 28 août 2017 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Août 2017

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3757.09.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois d'août 2017, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Août 2017	288 132,41 \$
Déboursés directs	Août 2017	97 783,90 \$
Dépenses préautorisées	Août 2017	13 838,42 \$
Rémunération globale	Août 2017	110 625,29 \$
Remboursement des dépenses/Km	Août 2017	0,00 \$
		Total : 510 380,02 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 3480.12.16 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3758.09.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de

coton d'août 2017 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 247,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

d) Appropriations de surplus – Autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3759.09.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de financer, à même le surplus du fonds d'administration général, les dépenses suivantes :

- UTEU - Disposition des Géotubes (FA 3 juillet 2017)	34 412,96 \$
- UTEU - Services d'opération de l'usine (résol. # 3577.03.17)	21 822,25 \$
- Aréna - Système de refroidissement/consultant (résol.# 3694.06.17)	13 390,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Travaux publics – Ouverture de postes

Considérant l'énoncé de la résolution # 3706.07.17 concernant l'ouverture d'un poste de coordonnateur des eaux;

Considérant l'énoncé de la résolution # 3707.07.17 concernant l'ouverture d'un poste de journalier et préposé au déneigement;

Avis est donné que les postes ont été affichés. Rapport sera fait à une prochaine séance.

a.2) Journalier préposé au déneigement – Rémunération

Considérant les dispositions prévues à la convention collective 2016-2021;

Considérant le rapport fait par le directeur général;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3760.09.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner la proposition faite par le directeur général concernant l'application d'une prime de déneigement sur base horaire pour les travaux exécutés de soir et de nuit ainsi qu'une prime de garde/surveillance sur base hebdomadaire;
- d'entreprendre les discussions avec les représentants syndicaux pour la conclusion d'une lettre d'entente;
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Formation(s) – Autorisation

**b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
– Colloque de zone**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3761.09.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (125 \$/personne taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour le directeur général et la directrice générale adjointe au Colloque de zone qui aura lieu à Drummondville le 14 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
– Préparation et rédaction des appels d'offres**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3762.09.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (418,50 \$ taxes incluses) pour la directrice générale adjointe à la formation en ligne donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec concernant la préparation et la rédaction des appels d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.3) Fédération québécoise des municipalités (FQM) –
Congrès/Rendez-vous SAM**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3763.09.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (155,22 \$ taxes incluses) et les autres dépenses inhérentes au dossier pour le directeur général à la formation juridique en matière de gestion contractuelle le 28 septembre 2017, dans le cadre du congrès de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Projet de Train à Grande Fréquence (TGF) – Appui

Considérant que Via Rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du gouvernement du Canada pour le corridor Windsor-Québec, le plus achalandé au Canada;

Considérant que ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers, sa fréquence ainsi que sa fiabilité et qu'il aura un effet direct sur la rentabilité de la société Via Rail en attirant plus de clients tout en stimulant la croissance économique;

Considérant que le projet de Via Rail permet de créer plus d'options pour les connexions avec d'autres modes de transport comme les trains légers et chemins de fer d'intérêt locaux;

Considérant que le projet de VIA Rail permet l'accès aux centres des villes du réseau ferroviaire ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation;

Considérant que le projet de Via Rail augmente les connexions avec les plus petites collectivités et accroît le transport collectif interurbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

Considérant que ce projet nécessite une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada mais également des investissements du secteur privé;

Considérant que le tracé du projet au Québec, entre les villes de Montréal et de Québec, fait consensus pour la rive-nord du St-Laurent avec un arrêt à Trois-Rivières tout en assurant un repositionnement du transport ferroviaire de passagers sur la rive-sud du St-Laurent, faisant de Drummondville un "hub" qui permettra de développer davantage le transport interurbain sur la rive-sud du St-Laurent;

Considérant que ce projet permet l'augmentation des services voyageurs interurbains ce qui entraînera une diminution marquée des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, soutenant ainsi concrètement les orientations et objectifs environnementaux du gouvernement du Canada suite à la signature du Protocole de Paris;

Considérant que le projet de Via Rail correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

3764.09.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'appuyer le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;
- de demander au gouvernement du Canada d'appuyer financièrement le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;
- de demander au gouvernement du Québec d'inscrire le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail sur la liste des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, au même titre que le projet de Réseau Électrique de Montréal (REM);
- de demander aux gouvernements du Canada et du Québec de s'assurer que les projets de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail et du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) soient arrimés de façon à permettre à l'usager d'avoir un accès direct et rapide à la Gare centrale de Montréal et aux principaux pôles de Montréal;
- de transmettre également un exemplaire de la présente résolution aux députés représentant le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Municipalité de Ristigouche – Appui

Considérant l'énoncé de la résolution # 3459.12.16 concernant l'appui à la campagne "Solidarité Ristigouche";

Considérant que ladite campagne a permis de recueillir quatre-vingt pourcent (80%) de l'objectif de l'époque;

Considérant que les informations données par la municipalité de Ristigouche quant à l'augmentation des frais de procédures judiciaires;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3765.09.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de verser la somme de 200 \$ à Solidarité Ristigouche à titre de contribution municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Ralliement contre la pollution radioactive

Dépôt d'un manifeste du "Ralliement contre la pollution radioactive" concernant le projet de dépotoir radioactif de surface de Chalk River est fait.

f) MRC – Forêt Drummond

Suite aux discussions menées en séance préparatoire, les membres du conseil conviennent de maintenir leur adhésion au projet de la MRC Drummond concernant l'acquisition des terrains relatifs à l'établissement du parc régional de la Forêt Drummond.

g) Agrile du frêne

Dépôt de l'avis d'interdiction de déplacement et du communiqué de presse émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments concernant la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover est fait.

h) Programme Défi Santé – Cadre de référence; adoption

Considérant le document proposé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec concernant les habitudes alimentaires à promouvoir lors de la tenue d'activités municipales;

Considérant que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a à cœur la promotion des saines habitudes de vie;

3766.09.17 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le *Cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal* tel que proposé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Garderie Pomme Aventure – Aide financière

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3767.09.17 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de verser à la Garderie Pomme Aventure la somme de 1,000 \$ à titre de contribution municipale pour l'achat et l'installation d'un module de jeux ainsi que l'achat et l'installation d'une clôture.

Contre (H. Laroche, A. Gentesse, S. Jacques)

Pour (M. Garneau, P. Lavigne)

REJETÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

j) Fibre optique – Confirmation

Considérant que les municipalités locales ont compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur leur territoire en vertu des articles 4 (3) et 16 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1;

Considérant que la MRC de Drummond peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1.;

Considérant que la MRC de Drummond désire mettre en place un réseau de fibres optiques pour offrir des services de télécommunications à large bande à tous les résidents et entreprises du territoire de la MRC de Drummond avec ou sans subvention gouvernementale, tel qu'il appert de sa résolution MRC11684/04/17 adoptée le 12 avril 2017;

Considérant que la MRC de Drummond manifesterait son intention de déclarer sa compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur son territoire lors de la prochaine séance de son conseil, prévue pour le 13 septembre 2017;

Considérant qu'avant de se faire, elle souhaite que les conseils des municipalités qui composent son territoire confirment leur position en regard de cette éventuelle déclaration de compétences;

3768.09.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de confirmer l'accord de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover à ce que la MRC de Drummond déclare sa compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-181.1 – Zone Rb11; remises jumelées

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 3 juillet 2017;

Considérant que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 juillet 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 août 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 05/09/2017);

3769.09.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-181.1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3.3.7.1, 3.3.7.5.1 et 3.3.7.7 du règlement de zonage # 230 pour établir les règles applicables aux remises jumelées pouvant être implantées dans la zone résidentielle Rb11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés; avis de motion

b.1) Règl. # 452 – Colportage

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 452, lequel a pour objet de réglementer le colportage sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Dépôt du projet de règlement # 452 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

b.2) Règl. # 453 – Nuisances

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 453, lequel a pour objet de réglementer les nuisances sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Dépôt du projet de règlement # 453 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

b.3) Règl. # 454 – Parcs, sentiers et autres lieux publics

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 454, lequel a pour objet de réglementer les parcs, sentiers, pistes cyclables ou de ski de fond sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Dépôt du projet de règlement # 454 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

b.4) Règl. # 455 – Sécurité, paix et ordre public

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 455, lequel a pour objet de réglementer la sécurité, la paix et l'ordre public sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Dépôt du projet de règlement # 455 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

b.5) Règl. # 456 – Stationnement

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 456, lequel a pour objet de réglementer le stationnement et l'immobilisation des véhicules sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Dépôt du projet de règlement # 456 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

b.6) Règl. # 457 – Systèmes d’alarme

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 457, lequel a pour objet de réglementer les systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Dépôt du projet de règlement # 457 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

b.7) Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l’eau potable

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 458, lequel a pour objet de réglementer l'utilisation extérieure de l'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Dépôt du projet de règlement # 458 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

c) Règl. # 366-2 – Article 9.4/modification; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 366-2, lequel a pour objet de modifier l'article 9.4 concernant le pourcentage du montant du droit perçu à titre de coûts d'administration.

Dépôt du projet de règlement # 366-2 est fait. Copie est remise aux membres du conseil.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) **Comité consultatif d’urbanisme – Dépôt** (retiré)

b) **Dérogação(s) mineure(s)** (retiré)

c) Règlements d’urbanisme – Révision/plans; mandat

Considérant la refonte du plan d'urbanisme de la municipalité menée par M. Marc-Antoine Côté de la firme SCU urbanistes;

Considérant que des travaux de mise à jour des plans associés sont requis;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3770.09.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de M. Jeffrey Lafleur pour la réalisation du volet cartographique de la refonte de plan d'urbanisation, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 3 août 2017, et pour un montant de 5 665,40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Permis de construction – Août 2017 et comparatifs 2016-2017

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'août 2017 et du comparatif avec l'année 2016 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des travaux publics (22/08/2017) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics en date du 22 août 2017 est fait.

b) R. Gagné (M. Vallières) – Lot 4 335 402(p); acquisition

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 22/08/2017, p.2);

Considérant les discussions menées avec le conseil concernant le développement du lot 5 559 140 appartenant à la municipalité;

Considérant que le lot 4 335 402 permettra l'ouverture d'une rue entre le lot 5 559 140 et la rue St-Louis;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3771.09.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de faire l'acquisition d'une partie du lot 4 335 402 appartenant à madame Rachel Gagné (M. Vallières), et ce, pour un montant de 65 647,56 \$ taxes incluses;
- d'assumer les frais de notaire et d'arpentage requis;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier;
- de financer la dépense à même le fonds de développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Club Quad Centre-du-Québec – Autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 22/08/2017, p.2-3);

Considérant les dispositions de l'article 301 du *Code de sécurité routière* concernant l'installation de la signalisation routière aux abords des traverses de chemins;

3772.09.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner les recommandations du comité des travaux publics;
- d'autoriser, pour la saison hivernale 2017–2018, la demande présentée par le Club de quatre roues (QUAD) Centre-du-Québec concernant le droit d'emprunter les traverses de chemins publics sur le rang 3 de Wendover Sud, la route Houle et le rang 6 de Wendover Nord, entre la route Houle et les limites de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, sur une longueur de 2,9 kilomètres;
- qu'il revient à l'organisme de s'assurer de la sécurité et de la visibilité des usagers lorsqu'ils circulent à l'approche des différentes traverses de chemins et qu'il doit prendre les dispositions pour limiter l'accumulation de neige pouvant nuire à la circulation des véhicules automobiles;
- que l'achat des panneaux de signalisation demeure à la charge de l'organisme;
- que le matériel nécessaire à l'installation et l'installation proprement dite de la signalisation sont à la charge de la municipalité;
- que l'affichage doit être conforme aux normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et fait selon les règles applicables par ce dernier;
- que le club Quad demeure responsable de l'entretien des panneaux durant toute leur installation;
- qu'advenant que les panneaux de signalisation ne soient pas fournis, le droit de circuler sera annulé;
- qu'advenant des plaintes de citoyens ou de la Sûreté du Québec concernant la circulation sur le rang 6 de Wendover Nord, le droit de circuler sera annulé;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Postes Canada – Relocalisation de kiosques postaux

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 22/08/2017, p.2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3773.09.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de Postes Canada concernant la prise en charge du démantèlement des deux (2) kiosques sur les rues Bernard et

Touchette ainsi que la fabrication de quatre (4) dalles de béton pour accueillir les nouveaux kiosques sur les rues Bernard et Alain dans le secteur des Bouleaux et sur les rues Bélanger et Guèvremont pour le secteur Hébert;

- que la fabrication des dalles de béton est à la charge de la municipalité, et ce, pour un coût total estimé à 10 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Abattoir – Étude de mise aux normes et de défauts; mandat

Considérant les discussions menées en séance de travail et l'offre de service faite par monsieur Martin Tanguay architecte;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3774.09.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir l'offre de service faite par Martin Tanguay architecte inc. pour une étude de mise aux normes et de défauts, et ce, selon les termes et conditions de l'offre révisée datée du 30 août 2017 et pour un montant de 24 989,81 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau

a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)

b.1) CN – Demande de permis (retiré)

b.2) CN – Consultant; surveillance géotechnique (retiré)

b.3) Travaux – Mandat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions fait le 1^{er} septembre 2017;

Considérant la recommandation faite par la firme WSP Canada inc. pour l'attribution du contrat;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3775.09.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de retenir la proposition de Excavation Tourigny inc. pour la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout - secteur Guèvremont et la mise à niveau du poste de pompe St-Louis, et ce,

selon les termes et conditions de l'offre datée du 1^{er} septembre 2017, et pour un montant de 3 256 777,61 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Aqueduc - Raccordement Drummondville (AQU) et Plan directeur des égouts (PDE) – Début des travaux

Dépôt de l'avis de convocation à une rencontre d'information concernant les travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues des Bouleaux, rang 3 de Simpson, Beauséjour, du Ruisseau et Bernard est fait.

Dépôt de la lettre d'information datée du 29 août 2017 concernant les travaux de raccordement au réseau d'aqueduc de la ville de Drummondville et d'implantation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial est fait.

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Août 2017

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois d'août 2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)

Considérant que la MRC de Drummond a adopté un protocole d'intervention en sauvetage en milieu isolé par résolution MRC11784/8/17 lors de la séance du 16 août 2017;

Considérant que ce protocole a été recommandé par le Comité de sécurité incendie suite à une consultation des différents intervenants en la matière;

Considérant que ce protocole a fait suite aux demandes du ministère de la Sécurité publique;

Considérant que pour assurer l'efficacité de ce protocole, il importe que toute et chacune des municipalités composant le territoire de la MRC de Drummond s'engage à respecter ce protocole et à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'ententes intermunicipales pour la desserte en services d'intervention d'urgence;

Considérant le protocole soumis;

3776.09.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover :

- s'engage à respecter le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé adopté par la MRC de Drummond sur son territoire;
- s'engage à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'ententes intermunicipales pour la desserte en services d'intervention d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

- a) **Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

15. LOISIRS & COMMANDITES

- a) **Société de l'aréna**

- a.1) **Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

- a.2) **Partenariat – Acte de cession et Convention de gestion; suivi**

Rapport est fait par Sylvain Jacques concernant les signatures de l'acte de cession et de la convention de gestion de l'aréna.

- a.3) **Entrée électrique - Réfection**

Considérant le rapport fait par le directeur général à l'effet que l'entrée électrique nécessite une réfection dans le cadre des travaux de branchement du système de réfrigération;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3777.09.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner l'autorisation donnée par le directeur général;
- d'informer la société de l'aréna que la municipalité assumera les frais relatifs à la réfection de l'entrée électrique, et ce, pour un montant de 6 438,60 \$ taxes incluses plus les frais d'installation;
- de financer la dépense à même le surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- b) **Bibliothèque**

- b.1) **Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

- c) **Entente loisirs et culture 2016-2019**

Considérant que l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture 2016-2019 n'indique pas que la contribution de la municipalité est assujettie aux taxes;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3778.09.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de verser à la Ville de Drummondville la somme de 151 962 \$ représentant le montant avant taxes à titre de contribution financière telle que prévue à l'entente signée le 15 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) C. Daunais – Bourse aux athlètes

Considérant la demande d'aide financière présentée par madame Daunais dans le cadre d'une bourse aux athlètes d'élite;

Considérant que la municipalité n'a pas de politique en la matière;

3779.09.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'informer madame Caroline Daunais que la municipalité ne donnera pas suite à sa demande de bourse pour athlètes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Conférence annuelle du loisir municipal (CALM) – Autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/17 émis;

3780.09.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (74,73 \$ taxes incluses) et les frais de déplacement inhérents au dossier pour madame Marie-Claude Dufresne pour sa participation à la Conférence annuelle du loisir municipal (CALM) 2017, qui aura lieu à Drummondville le 5 octobre 2017;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-10/17

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance, et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre afin de couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 5 septembre 2017

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Séguin-Bernier
- Item 15c) Entente loisirs et culture 2016-2019; information

M. Laurin
- Item 11c) Abattoir - Étude; information

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Signé :

Maire

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe